



# HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

## Edito

Genève, centre de renommée mondiale pour la finance privée, le négoce de matières premières, le micro crédit et la finance innovante, a été la capitale l'espace d'une semaine des investisseurs venus du monde entier et de tous les milieux. En effet, 9 mois avant la 3e Conférence sur le financement du développement durable, prévue à Addis Abeba en Ethiopie, la CNUCED a organisé chez elle cette année son Forum mondial des investissements. Face à une aide publique au développement insuffisante, cet événement de haut niveau a permis de réfléchir à comment mieux utiliser les investissements privés pour répondre aux besoins, ainsi que les manières pour améliorer l'efficacité et l'impact de ces investissements. Toutes les dimensions des investissements ont pu être abordées, aussi bien sur le secteur économique visé, la structuration, que les sources. Il en est ressorti de nombreuses idées afin d'améliorer les impacts socio-économiques et environnementaux des flux de capitaux et des réalisations, très utiles pour les différentes conférences internationales à venir, ainsi que les négociations liées à l'Agenda de développement de l'ONU pour l'après 2015.

Déjà une année que la revue électronique *Horizon 2015* a été lancée. A cette occasion votre équipe souhaite vous annoncer qu'une réflexion est engagée afin d'ouvrir ses pages aux autres acteurs du développement. Ainsi nous aimerions mettre en avant à partir de début 2015 les initiatives, projets et contributions des acteurs de la société civile et du secteur privé à la réalisation des OMD et du futur Agenda de développement pour l'après 2015 de l'ONU. Pour ce faire, nous lançons un appel, en premier lieu au sein de la Genève internationale, mais aussi en Afrique et ailleurs, pour nous aider à participer à cette évolution (aide financière, contacts et contributions sont les bienvenus).

A très bientôt.

L'équipe d'Africa 21

## Sommaire

### New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015

Travaux de la 2e Commission chargée des questions économiques et financières p. 2

Travaux de la 3e Commission, chargée des questions Sociales, humanitaires et culturelles p. 5

### De la Genève internationale et de ses organisations

#### Proposition d'ODD n° 8: « promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous »

Conférence sur l'inégalité des revenus à l'OIT p. 6

#### Proposition d'ODD n°10: « Réduire les inégalités au sein et entre les nations »

Perspectives pour le commerce, le développement et la réduction des inégalités : Le programme de Doha, l'après Bali et le objectifs de développement durable pour l'après-2015 p. 7

#### Proposition d'ODD n° 17: « Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable »

Bilan des investissements dans le monde en 2014 et orientations vers le financement du développement durable p. 9

Forum Mondial des Investissements 2014 de la CNUCED p. 11

Investissements et accès aux médicaments de base p. 11

Principes pour des investissements agricoles responsables p. 12

Faire que les chaines de valeur durables profitent aux pauvres p. 14

Répondre aux attentes des Pays en développement sans littoral p. 15

Investissements, finance et développement durable p. 16

Initiatives et autres projets lancés pendant le Forum p. 17

### Événement spécial biodiversité

#### Proposition d'ODD n° 15: « protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, combattre la désertification, stopper et renverser la dégradation des sols et stopper le déclin de la biodiversité »

Mesures de la biodiversité mondiale p. 18

12e Convention des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CBD) p. 19

Mise à jour de la convention de Cartagena sur la biotechnologie p. 21

3e Congrès Biotrade de la CNUCED p. 23

### Marrakech

9ème Forum pour le Développement de l'Afrique: « Les financements innovants pour la transformation de l'Afrique » par le Dr. Jihene Mâlek p. 24

**Abréviations/Veille documentaire/Agenda/Annonces/Sponsor, pp. 27-29**

## New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015



### Travaux de la 2<sup>e</sup> Commission chargée des questions économiques et financières

Suite à l'adoption du document contenant les propositions d'Objectifs de développement durable de l'ONU par l'Assemblée générale (10 septembre 2014), la 2<sup>e</sup> Commission (chargée des questions économiques et financières) a mené durant le mois d'octobre des débats thématiques afin de contribuer elle aussi aux négociations et y apporter toute la substance issue de ces réunions. Elle espère également mettre sa pierre à l'édifice concernant les deux prochaines Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Lima en décembre 2014 et Paris en décembre 2015) ainsi qu'à la deuxième Conférence internationale des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, qui doit avoir lieu à Vienne début novembre et à la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Que peut-on retenir de l'ensemble des discussions ?

*Ne pas toucher aux propositions d'ODD du Groupe de travail ouvert*

Il en ressort que pour la très grande majorité des Etats membres, les propositions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable sont à saluer et qu'ils doivent, d'après le G77 et la Chine « servir de base au programme de l'après-2015 » (séance du 7 octobre) et « que cette proposition étant le fruit de négociations intergouvernementales, elle ne devrait pas être renégociée ou rouverte à discussions ». La délégation camerounaise a souhaité en outre « que les objectifs contenus dans ce rapport soient complétés par des indicateurs, un cadre de surveillance et de responsabilité pour le programme de développement pour l'après-2015, et des moyens de mise en œuvre » tandis que la délégation du Niger qualifiait le document de « base sérieuse sur laquelle on peut s'appuyer pour la suite du processus intergouvernemental engagé ».

### Priorités africaines

Pour le Groupe Afrique, le développement agricole du continent (qui emploie 60% de la main d'œuvre africaine selon le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2013*, publié conjointement par la BAD, l'OCDE et le PNUD) doit être une des priorités principales de l'agenda post-2015, d'autant plus qu'il couvre plusieurs questions traitées dans les ODD, dont l'alimentation, l'emploi, la lutte contre la pauvreté, etc. Le délégué d'Éthiopie a même précisé qu'il fallait parler d' « agriculture durable ». Celui du Nigeria a aussi déclaré qu'une autre priorité majeure était la lutte contre la pauvreté, et il a appelé à « la mise en place d'un mécanisme international de facilitation des transferts de technologies propres au bénéfice des pays en développement qui en ont besoin », ainsi que le respect des engagements en matière d'APD pour les PMA (séance du 8 octobre). Le Cameroun souhaite de son côté que « le cas des pays africains soit examiné avec une attention renouvelée pour les aider à améliorer leurs capacités de production et faciliter l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux à des conditions plus favorables ».

La séance du 23 octobre était consacrée au bilan des PMA dont la majorité est africaine (34 sur 48). Bien que le Benin (porte-parole des PMA) est dit

que face aux crises économiques mondiales, « le Programme d'action d'Istanbul est le guide idoïne à cet effet », (issu de la Conférence PMA IV, il couvre la période 2011-2020), de nombreux pays constatent que les PMA « sont toujours confrontés à d'énormes difficultés de développement » et que « les recommandations de ce programme, (...) sont en grande partie restées lettre morte ». La Chine de compléter: « les PMA font toujours face à une tâche herculéenne pour pouvoir réaliser leur développement du fait des promesses non tenues et de nombreuses impasses au niveau multilatéral concernant notamment le financement ». En outre, la création d'une banque des technologies et de la science est toujours dans les cartons. Enfin, le cas des Maldives (comme l'Angola) a été abordé pour signaler que « nombre de défis dus au fait que la transition entre le statut de PMA et celui de pays à revenu intermédiaire n'a pas fait l'objet d'études et de mesures sérieuses de la part de la communauté internationale » et que « tous les autres pays sortis de cette catégorie auraient dû bénéficier de mesures transitoires, notamment en matière d'avantages commerciaux et en ce qui concerne les prêts financiers concessionnels ».

#### *Flexibilité, respect et appropriation des Etats*

Pour l'Ethiopie, « ces objectifs, bien qu'universels, devraient pouvoir tenir compte des particularités de chaque pays et devraient s'inscrire dans le sillage des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ». Les ODD ne seront opérationnels qu'avec l'appropriation par les Etats. D'après l'Ouganda: « il incombe aux gouvernements de prendre les devants du développement de leurs pays, (...) [et que] les futurs objectifs de développement durable [se retrouvent] dans leurs plans de développement nationaux ».

Pour la Chine, « il est impérieux de respecter des principes tels que la prise en compte de la spécificité de chaque pays et la responsabilité commune mais différenciée ».

En séance le 15 octobre, le Président de l'Assemblée générale, M. Sam Kahamba Kutesa a dit de son côté que « les objectifs de développement durable, (...) devront avoir une portée mondiale, et (...) que ces objectifs devraient être applicables de manière individuelle à tous les pays, en prenant en compte leurs circonstances particulières et leurs spécificités nationales », souhait également exprimé par certains pays africains ainsi que par les PMA et les PEID.

#### *Des nouvelles technologies indépendantes*

Le débat sur la gouvernance d'Internet est apparu lors de la séance du 13 octobre. Ainsi, plusieurs délégués ont « exigé que la gouvernance d'Internet soit régie de manière multilatérale, de manière démocratique et inclusive, notamment par le biais du processus d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) qui culminera en décembre 2015 ». Des pays à cette occasion, ont mis sur la table la question de l'espionnage du réseau Internet par certaines puissances, et ont appelé à la fin de telles pratiques.

#### *Place de la diaspora et des migrations*

La séance du 27 octobre a porté sur le rôle des migrations pour l'agenda de développement post-2015. Si l'ensemble des délégations est d'accord pour dire que « les migrations peuvent être un catalyseur pour le développement durable, à la fois dans les pays d'accueil et d'origine des migrants », les pays en développement cependant mettent en garde sur le fait qu' « il serait mal venu de vouloir considérer les fonds privés envoyés par des travailleurs à leurs proches restés dans les pays d'origine comme des ressources financières pouvant être substituées aux investissements directs étrangers, aux mesures d'allègement de la dette ou encore moins, à l'aide publique au développement destinés au financement du développement ». En outre, un point particulier a été mis en avant, celui du respect des droits fondamentaux des migrants face aux injustices et aux crimes qu'ils subissent. C'est pourquoi la Bolivie, représentant le G77 et la Chine, « a demandé que soit examinée la question de la possible élaboration d'une convention juridiquement contraignante sur la migration et le développement ».

#### *Réforme du système économique mondial et de la finance au service du développement durable*

En séance le 13 octobre, le Secrétaire général de l'ONU a présenté les grandes tendances du dernier rapport portant sur la « soutenabilité de la dette extérieure et développement ». Il en ressort que les pays en développement ont vu leur dette s'aggraver en 2013, en particulier pour les PMA (augmentation totale de 16,8 milliards de dollars par rapport à 2012). La séance du 14 octobre a permis d'approfondir la question. On y apprend que « 40'000 milliards de dollars de dettes souveraines sont détenus par des banques comme garanties ».



*d'emprunts faits par des gouvernements », que « la dette souveraine est un type particulier de dette qui ne disparaît jamais, car il n'y a pas de processus de banqueroute possible », et enfin que « les créanciers ont de ce fait un sentiment de sécurité quant à la garantie de recouvrer leurs avoirs, même si le recouvrement de ce type de dette est plus compliqué que celui des dettes privées, du fait qu'il n'est pas facile de s'approprier les biens d'un État ».*

Pour le Chili, qui préside le Groupe pilote sur les financements innovants, il est nécessaire de *« réformer l'architecture et le fonctionnement des institutions financières internationales afin d'y garantir une plus grande participation et représentation des pays en développement et rendre ainsi plus démocratiques leurs processus de prise de décisions »*. Il faut également lutter contre les *« fonds vautour »* qui font peser un risque sur la restructuration des dettes souveraines. Lors de la séance du 13 octobre, plusieurs délégués ont remis en cause le fonctionnement de ce type d'investisseur, parlant de fonds d'investissement *« qui se spécialisent dans l'achat des dettes de pays en défaut de paiement et qui demandent ensuite le remboursement de ces dettes en y appliquant des taux d'intérêt exorbitants »* (Cf. cas de l'Argentine). A cet égard, les pays ont salué la création d'un cadre juridique international pour gérer la restructuration de la dette souveraine, adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2014 sur l'initiative du G77 plus la Chine.

Les pays endettés ont aussi apprécié les progrès accomplis grâce à des programmes d'allègement de la dette comme l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), tout en avertissant que ces mécanismes n'étaient pas suffisant pour mettre fin à la crise de la dette.

En outre, lors de la séance du 14 octobre, on a pu apprendre que le FMI entendait lancer prochainement *« une réforme qui prévoit des prêts plus souples, avec des options de restructuration de la dette liées au niveau d'endettement des pays »*. Cependant, en séance le 21 octobre, les délégations *« ont déploré que la réforme des quotas de vote et de la gouvernance du Fonds monétaire international amorcée en 2010 ne soit pas allée jusqu'au bout et n'ait pas obtenu les résultats escomptés du fait de blocages dus à la politique interne de certains grands pays »*.

La présentation du rapport du Secrétaire général de l'ONU, en séance du 21 octobre, sur le « système

*financier international et le développement »* vient apporter des éléments très intéressants concernant les enjeux, risques et opportunités. On y apprend ainsi que :

- *« pour réaliser concrètement le programme de développement pour l'après-2015, il est nécessaire que le système financier achemine les crédits aux fins du développement durable de manière stable. En l'absence d'un système financier stable, de futures crises financières régionales ou mondiales risquent de torpiller le programme de développement pour l'après-2015 »;*
- *« les pays en développement restent exposés aux brusques évolutions des perceptions du marché financier et à l'instabilité des flux privés. Des politiques macroéconomiques rationnelles, des mesures macro prudentielles et des règlements relatifs aux fonds propres devraient être au nombre des mesures qui contribueront à prévenir les distorsions économiques et à lutter contre les éventuelles vulnérabilités systémiques d'ordre financier causées par les fortes augmentations et les sorties de capitaux »;*
- *« la réforme de la réglementation financière internationale est en retard par rapport au calendrier prévu. Pour que le système puisse contribuer efficacement au financement du programme de développement pour l'après-2015, il faudra prêter davantage d'attention à la manière dont les structures réglementaires font sentir leurs incidences sur l'accès au crédit, dans des secteurs d'importance critique pour le développement durable, telles que les infrastructures, l'innovation et les petites et moyennes entreprises »;*
- *« pour réformer en profondeur le système financier mondial, il faudra progresser dans quatre grands secteurs:*
  - a) renforcer la résilience des institutions financières;*
  - b) transformer le système bancaire parallèle en un financement transparent et résilient fondé sur le marché;*
  - c) abandonner l'idée que certaines institutions seraient trop grandes pour faire faillite; et*
  - d) améliorer la sécurité des marchés des produits dérivés ».*

### *Un nouveau partenariat mondial pour le développement*

La séance du 30 octobre était consacrée à « *un nouveau partenariat mondial pour le développement* » ainsi que sur le bilan de l'ODD 8.

Dans ce cadre, deux événements importants auront lieu en 2015 :

- 9 et 10 avril 2015, le Symposium de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, à Incheon en Corée du sud;
- 13 au 16 juillet 2015, la 3e Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba en Ethiopie.

Pour le Président de la 2e Commission, l'italien Sebastiano Cardi, « *on attend donc des États Membres qu'ils conçoivent un cadre de mobilisation des ressources, des connaissances et des compétences, publiques et privées, nationales et internationales* », ainsi que de « *se départir des anciennes dichotomies* » pour se baser plutôt sur les principes clefs de l'appropriation, de la responsabilité partagée, des capacités respectives, de la confiance mutuelle, de la transparence et de la reddition de comptes ». En outre, le Vice-ministre des affaires multilatérales et mondiales de la République de Corée, M. Shin Dong-ik, a ajouté que « *le programme de développement pour l'après-2015 devra se baser sur deux éléments essentiels: un partenariat mondial renouvelé, renforcé et inclusif, d'une part, et un cadre de suivi et de responsabilité participatif, de l'autre. Un tel partenariat doit pouvoir évoluer et tenir compte des nouveaux partenaires au développement* ».

#### **Source :**

[Résumés des activités de la 2e Commission, séances du 7 au 30 octobre 2014.](#)

### **Travaux de la 3<sup>e</sup> Commission, chargée des questions Sociale, humanitaire et culturelle**

Ce qu'il faut retenir des travaux de la 3<sup>e</sup> Commission en octobre :

- le Groupe Afrique a déclaré : « *l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes devait être la première des priorités du programme de déve-*

*loppement durable pour l'après-2015, d'où la nécessité de renforcement de l'autonomie de toutes les personnes vulnérables par le biais d'une croissance économique créatrice d'emplois décents et facilitant la protection sociale des plus pauvres* » (session du 7 octobre);

- le Secrétaire général de l'ONU a proposé la création d'un mécanisme de coordination « *afin de combler les lacunes et de répondre aux besoins en assistance technique des 650 millions de personnes handicapées dans le monde* » (session du 7 octobre);
- il a été demandé d'intégrer des objectifs et des indicateurs mesurables sur le handicap dans les Objectifs de développement durable, ainsi que « *l'institutionnalisation d'un rapport périodique mondial sur le handicap et le développement et la création d'un mécanisme de suivi systématique* », tout comme l'établissement « *d'un système pour répondre aux besoins d'assistance technique* » (session du 7 octobre);
- en séance le 13 octobre, les délégués ont fait le point sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Pékin, et un certain nombre d'entre eux ont dénoncé « *la persistance de la violence sexiste dans le monde, véritable épidémie de violation des droits de l'homme* ».

#### **Source :**

[Résumés des activités de la 3e Commission, séances du 7 au 30 octobre 2014.](#)

## De la Genève internationale et de ses organisations



**Proposition d'ODD n° 8: « promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous »**

**Conférence sur l'inégalité des revenus à l'OIT par Armine Mkrtoumian**

La conférence intitulée « *L'accroissement des inégalités de revenu : tendances et mesures pour empêcher et inverser ce phénomène* » organisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Institut Mondial de Recherche sur l'Economie de Développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER) s'est tenue le jeudi 2 octobre 2014 à Genève.

Il s'agissait de discuter, ici, de la problématique de l'augmentation des inégalités à travers le monde et la manière dont il serait possible de parer et inverser ce phénomène, en particulier concernant les disparités de revenus. En effet, selon plusieurs spécialistes ayant exploré cette question, elle tient une place majeure dans le processus de réduction des inégalités et de la pauvreté.

De ce fait, les intervenants ont exposé les différentes mesures à entreprendre dans les secteurs socio-économiques et politiques afin de permettre des revenus équitables et une diminution des inégalités de manière générale.

En ce qui concerne la problématique des inégalités de revenu, des études ayant traité cette question démontrent une disparité relativement sensible dans la distribution des revenus mondiaux. Selon le rapport « *Inégalité mondiale : la répartition des reve-*

*nus dans 141 Pays* » d'Isabelle Ortiz et Matthew Cummins effectué en 2011 pour l'UNICEF, « *20% de la population contrôle plus de 70 pour cent du revenu mondial, en contraste avec un maigre deux pour cent représentant le quintile inférieur (pour 2007, taux de change PPA corrigés). En utilisant les taux de change du marché, le quintile des populations riches monte à 83 % du revenu mondial contre seulement 1 seul point pour le quintile des personnes les plus pauvres* ». Ce constat soulève de nombreuses questions au regard des politiques actuelles en matière de développement, notamment, afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus selon ces deux experts.

En effet, que ce soit au niveau national ou interétatique, les inégalités de revenu ont des conséquences non négligeables dans plusieurs pays. Ainsi, toujours selon cette même étude, le ralentissement de la croissance économique engendre des problèmes sanitaires et sociaux et génèrent l'instabilité politique.

Bien que des signes de progrès soient constatés dans certains pays, et notamment en Afrique Sub-Saharienne, où l'on enregistre une réduction importante en matière d'écart d'inégalités de revenu depuis les années 1990 (Lesotho, Burundi, Malawi, etc.), ce processus se révèle toutefois fragile et lent.

De ce fait, selon Isabelle Ortiz (OIT), il est nécessaire de mettre l'accent dans les politiques nationales et internationales sur la promotion des mesures sociales (protections sociales, salaires décents, investissements publics dans l'éducation, dans la santé, etc.) afin de permettre la réduction des inégalités. Qui plus est, il est impératif d'intégrer la question de l'équité dans l'Agenda de développement de l'ONU afin de garantir un développement égalitaire et bénéfique pour tous.

Une deuxième problématique abordée concernait le rôle du commerce international et de la finance internationale dans la réduction des inégalités de revenu et de manière générale dans la réduction des inégalités. A cet effet, Richard Kozul-Wright (CNUCED) a signalé que le commerce pouvait avoir de effets négatifs mais aussi positifs. L'importance réside dans la manière dont sont organisées les politiques internationales et nationales. En effet, la dernière crise économique a été l'une des illustrations des conséquences néfastes de « l'agenda néolibéral ». L'augmentation des tensions sociales, la baisse de productivité et les inégalités croissantes ont été observées tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Ainsi, une fi-

nancierisation accrue des activités économiques peut influencer de manière négative les emplois, les inégalités et la distribution des revenus, etc. De ce fait, il est nécessaire de revoir les politiques internationales afin de garantir une croissance économique stable et bénéfique pour tous. Ceci passe par la reconnaissance des effets positifs de la régulation financière et l'adoption des mesures de redistributions équitables. La CNUCED participe aux discussions politiques allant dans ce sens.

Une illustration soutenant les mesures préconisées par les experts évoqués ci-dessus a été apportée par l'exemple des pays d'Amérique latine. En effet, depuis le début des années 2000, certains pays de cette région enregistrent une baisse significative des inégalités et pourraient constituer des exemples à suivre pour d'autres pays. Comme l'a souligné Giovanni Andrea Cornia (Université de Florence), le cas de l'Amérique latine montre comment l'expansion de politiques redistributives peut contribuer à la baisse des inégalités et à la réduction de la pauvreté. En effet, selon son étude intitulée « *Latin American inequality : Recent decline and conditions for its further reduction* », les différentes mesures initiées dans les pays comme l'Equateur ou le Venezuela, comprennent, entre autres, l'augmentation des partages de capitaux, l'amélioration des conditions des travailleurs, la distribution des pensions, la lutte contre le travail informel, la régulation des banques domestiques, les réformes fiscales, la diminution de la dépendance extérieure, l'investissement dans l'éducation et la santé.

L'arrivée au pouvoir, dans certains pays, de gouvernements de « gauche », expliquerait en partie ces changements. Cependant il est nécessaire de ne pas négliger certains facteurs, comme, par exemple, la conjoncture économique extérieure favorable qui a profité aux pays ayant des ressources naturelles importantes.

Bien que le cas de l'Amérique latine constitue une réussite positive de la diminution des inégalités, ce processus reste très fragile et nécessite des efforts supplémentaires pour la poursuite de son développement. Des initiatives, notamment en matière fiscale, semblent nécessaires pour garantir une répartition plus équitable entre les différentes classes sociales.

#### Sources :

[Africa 21](#)

[Cummins M, Ortiz I. ; L'Inégalité Mondiale : la répartition des revenus dans 141 pays; UNICEF, New](#)

[York, 2012.](#)



**Proposition d'ODD n°10: « Réduire les inégalités au sein et entre les nations »**

**Perspectives pour le commerce, le développement et la réduction des inégalités : le programme de Doha, l'après Bali et les objectifs de développement durable pour l'après-2015**

La table ronde intitulée « *Perspectives pour le commerce, le développement et la réduction des inégalités : le programme de Doha, l'après Bali et les objectifs de développement durable pour l'après-2015* » s'est tenue le jeudi 2 octobre 2014 dans le cadre du Forum public de l'OMC. Organisée par le réseau international « *Our World Is Not for Sale* », alliance regroupant de nombreuses associations de la société civile, cette réunion avait pour dessein de discuter des différentes mesures présentes dans les propositions d'Objectifs de développement durable post-2015 et les changements nécessaires à opérer dans les règles du système commercial multilatéral.

Selon la plupart des intervenants, bien que le commerce s'avère un moyen effectif pour les gouvernements des pays en développement et des PMA dans la réalisation et l'atteinte des objectifs du développement, il comporte néanmoins des aspects inégalitaires.

En effet, certaines règles qui régissent les rapports commerciaux internationaux actuels comportent des contraintes qu'il est nécessaire de considérer dans les négociations en cours dans les institutions internationales afin que ces catégories de pays puissent atteindre les objectifs fixés par le Programme de développement post-2015.

Ainsi, si l'on s'intéresse au secteur agricole, les normes commerciales qui y prévalent tendent à discriminer les pays en développement et constituent une entrave pour la réalisation de certains objectifs, comme par exemple la proposition d'ODD n°2



(éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable). Les sources de tension concernent notamment la capacité des pays à faire face aux fluctuations des marchés. En outre, selon les remarques de la FAO et des experts présents à cette réunion, il semblerait que les pratiques ne correspondent pas aux engagements entrepris durant les négociations sur l'agriculture.

Si les réformes commerciales tendent à amoindrir la participation des Etats dans l'agriculture, il n'en demeure pas moins qu'il est possible d'observer une prégnance de l'implication des pouvoirs publics au sein de ce secteur dans les pays du « Nord » par le biais de subventions massives aux producteurs. A l'inverse, les ressources (barrières douanières, taxes sur l'exportation, etc.) dont disposent les pays à faible revenu budgétaire, tendent à être prosrites par l'OMC. De ce fait, les organisations de la société civile appellent à une réforme du système du commerce agricole actuel pour qu'il prenne en compte les différentes préoccupations des pays en développement.

Une autre remarque discutée par les experts du réseau concerne la problématique de l'Accord sur les Aspects relatifs aux Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) et le régime de propriété intellectuelle de manière générale. En effet, de nombreux objectifs de développement durable (ODD1, ODD2, ODD8, ODD9, etc.) requièrent la mobilisation de technologies efficaces. Or, les dispositions actuelles présentes dans les accords dans ce domaine désavantagent sensiblement les pays du « Sud ». Par exemple, le monopole de certaines compagnies sur les données technologiques (conçues de manière large) tend à limiter l'accès et le déploiement de ces procédés dans les pays en développement. L'introduction de mesures plus flexibles et équitables dans le régime de propriété intellectuelle ainsi que dans les accords globaux sur les technologies paraissent donc cruciales dans l'apport de solutions efficaces pour les pays en développement.

La problématique des politiques industrielles et des emplois en lien avec les Objectifs de développement durable a aussi été abordée lors de cette session. Il en ressort des propos des intervenants que, à certains égards, l'ouverture commerciale entraîne des défis considérables en matière de régulation, de politique intérieure et d'infrastructures pour les pays en développement. Les transformations requises pour l'ouverture de certains secteurs peu-

vent avoir des conséquences majeures sur l'ensemble des sociétés en développement. Comment s'assurer dès lors une prédominance des intérêts sociaux et nationaux face aux intérêts du secteur privé ? Les mesures à entreprendre en ce sens nécessitent une participation active des autorités publiques et passent par la mise en place des standards du travail émis par l'OIT, l'officialisation du travail informel et un changement substantiel dans les attitudes sociales par rapport notamment au travail « non valide » ( en particulier les tâches domestiques, etc.).

En ce qui concerne plus précisément les préoccupations du continent africain, le représentant d'*Africa Trade Network* a souligné que la Déclaration de N'Djamena illustre les nombreux défis à relever pour le continent dans l'accomplissement des Objectifs du développement durable. Les démarches à entreprendre en ce sens requièrent une transformation sociale des économies afin que celles-ci puissent être performantes et bénéfiques pour les populations dans plusieurs domaines sociaux (créations d'emplois, revenus, accès au système de santé, etc.). Ce processus passe par l'appropriation par les pays des différents secteurs clés du développement et la garantie que les accords commerciaux n'empiètent pas le processus de développement du continent.

En somme, les intervenants ont appuyé la nécessité des pays en développement de disposer de leur propre espace politique afin de déterminer de manière indépendante leurs priorités en matière de développement. De ce fait, une vision nouvelle dans la conduite des relations commerciales internationales s'impose.

#### Sources:

[Site Internet Our World Is Not For Sale](#)

[Prospects for Trade, Development, and Reducing Inequality: Doha, post-Bali, and the post-2015 Sustainable Development Goals; WTO, Geneva, 2 October 2014.](#)

[Réguler les marchés agricoles pour lutter contre la faim, le rôle des ONG. La libéralisation affame-t-elle le monde ? Forum International des Plateformes Nationales d'ONG.](#)



**Proposition d'ODD n° 17: « Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable »**



**Bilan des investissements dans le monde en 2014 et orientations vers le financement du développement durable**

Quelques semaines avant le Forum mondial des investissements, la CNUCED publiait, comme en avant-goût de cet événement biennuel, son « Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 » intitulé pour l'occasion « *l'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action* ». Ce document phare, salué par les acteurs du milieu, offre des éléments de compréhension clés sur la structuration des investissements au niveau mondial, ainsi que les besoins et les pistes de réflexion pour répondre aux défis de la mise à jour de l'Agenda de développement pour l'après 2015 de l'ONU. Quels sont les éléments à retenir ?

*Perspectives mondiales de l'investissement*

Après une baisse en 2012, l'Investissement Etranger Direct (IED) mondial est reparti à la hausse en 2013 avec une augmentation de 9% des entrées pour atteindre 1450 milliards \$. D'après la CNUCED, ces entrées d'investissement devraient continuer d'augmenter jusqu'en 2016 (1600 milliards \$ en 2014, 1700 milliards \$ en 2015 et 1800 milliards \$ en 2016 grâce en particulier à la reprise dans les pays développés).

Sur l'ensemble des IED, 778 milliards \$ sont allés en 2013 vers les pays en développement (54%). Ces derniers, avec les pays en transition, ont investi 553 milliards \$ en 2013 (39% des sorties d'IED contre 12% au début des années 2000).

Concernant l'Afrique, la part des investissements dans les industries extractives baisse. Le secteur manufacturier et les services représentent désormais 90% environ du montant total des projets prévus en Afrique et dans les PMA. Les entrées d'IED sur le continent sont passées en 2011 de 48 milliards, en 2012 à 55 milliards, puis en 2013 à 57 milliards \$. Cette augmentation s'explique par la volonté des investisseurs internationaux et régionaux de bénéficier de nouveaux débouchés (le développement des classes moyennes) et de participer au développement des infrastructures. La perspective d'une croissance soutenue de la classe moyenne émergente a attiré les investissements dans les secteurs de la consommation (alimentation), de l'informatique, du tourisme, de la finance et du commerce de détail. Si on regarde de près, la hausse des IED est emmenée par l'Afrique de l'Est (en particulier le Kenya avec 6,2 milliards d'investissements portant sur la prospection pétrolière et gazière, la production manufacturière et les transports, et en Ethiopie où la stratégie industrielle visant à attirer des capitaux asiatiques pour développer son secteur manufacturier porte ses fruits) et l'Afrique australe (13 milliards \$ en particulier en Afrique du Sud et au Mozambique dans les infrastructures et dans une moindre mesure, au secteur gazier du Mozambique). En Afrique du Nord, les entrées d'IED ont baissé de 5% (15 milliards \$). En Afrique centrale et de l'ouest on constate une baisse de 8 et 14 milliards \$. Les sorties d'IED de leur côté ont été de 7 milliards \$ en 2011, de 12 milliards en 2012 pour se maintenir au même niveau en 2013.

Cependant, cette augmentation est à relativiser car à l'échelle du monde, aucun pays africain ne figure dans le top 20 des pays d'accueil pour les IED en 2012/2013, ni dans le top 20 des pays d'origine d'IED.

Concernant le secteur privé, les investissements des Sociétés Transnationales (STN) de pays en dé-

veloppement ont atteint un nouveau montant record en 2013, à 454 milliards \$. En Afrique, l'impulsion vient des STN d'Afrique du Sud, du Kenya et du Nigeria.

## *Problématique du financement du développement durable*

Les besoins mondiaux d'investissement chaque année se situent entre 5000 et 7000 milliards \$. Dans les pays en développement ce montant est évalué entre 3300 et 4500 milliards \$, en particulier concernant les infrastructures (routes, rail, ports, centrales électriques, eau et assainissement), la sécurité alimentaire (agriculture et développement rural), l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la santé et l'éducation. Si la situation actuelle reste inchangée, les pays en développement feront face à un déficit d'investissement annuel de 2500 milliards \$. L'investissement public dans ces pays est fondamental, mais il ne suffit pas. Le secteur privé est donc indispensable, cependant son rôle actuel dans le financement des ODD reste faible.

Pourquoi ? Les difficultés pour la mobilisation des financements sont liées d'après la CNUCED, à plusieurs éléments. Parmi ceux-ci figurent un manque de solutions financières novatrices, le dysfonctionnement des marchés, l'absence de transparence des résultats obtenus au niveau environnemental, social et de la gouvernance et l'inadéquation des gains que peuvent retirer les acteurs du marché. En outre, les obstacles des entreprises à l'entrée sur le marché, l'insuffisance du taux de rémunération des risques liés aux investissements dans ces secteurs par les investisseurs entrave le développement des investissements privés. Enfin, les faibles capacités d'absorption de certains pays en développement, les risques liés à l'impact social et environnemental, ainsi que la nécessité d'une participation des acteurs et d'un suivi efficace de l'impact des investissements sont mis en avant dans le rapport de l'organisation internationale.

*Plan d'action pour les investissements privés au service des objectifs de développement durable de la CNUCED*

Afin de répondre à ce défi, la CNUCED propose plusieurs pistes pour dynamiser les investissements en faveur des ODD, sous forme d'un « *Plan d'action pour les investissements privés au service des objectifs de développement durable* », s'articulant autour de :

- la création d'une nouvelle génération d'organismes de promotion et de facilitation de l'investissement au niveau national et régional ;
- la restructuration des mécanismes d'incitation à l'investissement vers le développement durable ;
- des pactes régionaux pour l'investissement au service des Objectifs de développement durable (au niveau des régions mais aussi sud-sud) ;
- de nouvelles formes de partenariat pour l'investissement au service des ODD ;
- la promotion de mécanismes financiers novateurs et la réorientation des marchés financiers vers les ODD ;
- un changement d'optique des entreprises et le développement de compétences dans le domaine de l'investissement au service des ODD.

La CNUCED propose en outre d'aborder plusieurs paramètres fondamentaux, dont les conciliations à mener entre la libéralisation et le droit de réglementer, entre des taux attractifs de rémunération des risques et des services accessibles et abordables, entre l'augmentation de l'investissement privé et celle de l'investissement public, entre la portée mondiale des ODD et l'attention particulière dont doivent bénéficier les PMA,

En outre, d'après elle, il faut fixer des objectifs en matière d'investissement, comme:

- veiller à la cohérence des politiques et créer des synergies;

- mettre en place une plateforme multipartite mondiale sur l'investissement au service des ODD;
- créer un mécanisme d'assistance technique multi organisations pour ces investissements;
- ainsi que des conditions propices pour des solutions de financement novatrices;
- mettre en place des mécanismes de fixation des prix pour les externalités ou les améliorer;
- promouvoir des bourses de valeurs durables;
- réduire les obstacles à l'entrée avec des garanties;
- accroître le recours aux dispositifs de partage des risques liés aux investissements dans les secteurs visés par les ODD;
- mettre en place de nouveaux mécanismes d'incitation et une nouvelle génération d'institutions de promotion de l'investissement;
- conclure des partenariats pour l'investissement au service des ODD;
- accroître les capacités d'absorption de certains pays en développement;
- mettre en place des cadres et des normes efficaces de réglementation;
- garantir une bonne gouvernance, des institutions fortes et la participation des différents acteurs;
- et enfin, établir un système d'évaluation de l'impact sur les ODD.

## Forum Mondial des Investissements 2014 de la CNUCED

Le Forum mondial des investissements de la CNUCED avait pour thème cette année l'investissement dans le développement durable. A quelques mois de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement d'Addis Abeba en Ethiopie (13-26 juillet 2015), ce thème n'avait pas été choisi par hasard. Pour l'ONU il s'agissait en effet, comme une forme de répétition avant juillet 2015, de parcourir les différentes pistes existantes pour inventer le financement des futurs ODD car le financement public et l'aide publique au développement ne suffisent plus. A cet effet, le Secrétaire général de la CNUCED, M. Kituyi, a déclaré que les conclusions du Forum seront transmises à New York afin d'alimenter les négociations sur les ODD.

Il s'est tenu du 13 au 16 octobre 2014 en présence de plus de 3000 personnes de 150 pays issues des organisations internationales, du milieu diplomatique, des institutions financières, du secteur privé aussi bien que de la société civile. Près de 50 événements formels et informels ont été organisés pendant le Forum.

Plusieurs sessions avaient un lien avec les ODD et ont retenu particulièrement notre attention.

### Investissements et accès aux médicaments de base

Lors de cette session, le Directeur exécutif d'ONUSIDA, Michel Sidibé, a déclaré : « *il y a un besoin urgent d'un changement fondamental dans l'approche de la santé publique* ». Il a ensuite ajouté : « *la santé ne peut plus être considérée comme un coût ou une dépense. Elle est un investissement pour l'avenir* ». Le défi est d'offrir à des milliards de personnes qui n'y ont pas accès des médicaments de base à prix abordable, priorité de nombreux gouvernements africains.

Au Brésil et en Thaïlande, tout comme en Ouganda, la volonté politique d'investir à long terme dans l'industrie pharmaceutique locale, a permis de



mettre en place des politiques de baisse des coûts et d'accès universel aux médicaments, en particulier concernant le traitement du sida.

Cependant, les intervenants ont souligné que l'Etat n'était pas l'unique solution pour améliorer l'accès aux médicaments (tout dépend de la situation locale et des orientations des gouvernements en place). Deux autres options existent : le partenariat public/privé et l'entreprise privée.

Pour certains panélistes, représentants du milieu des affaires, dans des situations particulières, quand le marché du médicament est défaillant, les partenariats public-privés permettent d'assurer la viabilité commerciale tout en répondant simultanément aux priorités de santé (recherche d'un équilibre entre priorités gouvernementales et intérêts commerciaux).

D'autres éléments sont à prendre en compte pour permettre le développement de l'industrie pharmaceutique dans les pays en développement. On pense entre autre au renforcement des capacités (mise à niveau qualitative et sanitaire), à la question du transfert de technologie, de l'accès aux brevets (la mise en commun des brevets est vue comme la clé pour assurer l'accès à l'état le plus récent des technologies de pointe), à l'harmonisation des politiques (et en particulier au renforcement des capacités réglementaires au niveau national) et à la mise à disposition de crédits suffisants dans les budgets de santé ou de l'accès facilité au financement dans le cas d'une entreprise privée.

Il en ressort que le cadre réglementaire en Afrique n'est pas au niveau d'après les panélistes, en particulier concernant l'approbation des produits pharmaceutiques sur le marché, ainsi que sur les entreprises industrielles (promotion de la chaîne de valeur du médicament). Des efforts sont également à faire pour améliorer la recherche scientifique locale, l'innovation et ses applications pratiques, former et garder la main d'œuvre qualifiée nécessaire. Pour ce faire, l'Union africaine a lancé un plan de fabrication pour aider les pays membres à mettre en place des politiques de promotion de la production locale de médicament. En outre, elle a mis l'ac-

cent sur l'importance de la coopération sud-sud (on pense à Cuba, l'Inde, le Brésil), la coopération entre organisations régionales africaines ainsi qu'avec l'OMS.

## Sources :

### [Africa 21](#)

[Bulletin n°2, World investment forum; CUTS/UNCTAD, Geneva, 14 October 2014.](#)

[Investments needed to scale up access to essential medicines; UNCTAD, Geneva, 14 October 2014.](#)

## Principes pour des investissements agricoles responsables

Cette session portait sur la manière dont l'investissement privé dans l'agriculture pouvait contribuer de façon responsable à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Comme l'a signalé le responsable de la recherche sur les questions d'investissement de la CNUCED, sept principes de base sont évoqués par les différentes institutions internationales (FAO, IFAD, Banque mondiale et CNUCED) pour guider l'action d'un investissement responsable dans le secteur agricole. Tendait à assurer de manière générale un investissement profitable à tous, ces mesures nécessitent la participation de toutes les parties prenantes afin d'identifier leurs apports et leurs limites. Elles se situent essentiellement au niveau du droit international et des mesures, principes et codes édictés par le Conseil des droits de l'homme à travers les procédures spéciales.

Elles sont :

- la reconnaissance et le respect des dispositions actuelles en matière de droit à la terre et aux ressources naturelles ;
- les investissements ne devraient pas compromettre la sécurité alimentaire, mais plutôt la renforcer ;

- tous les processus liés à l'investissement dans l'agriculture doivent être transparents, contrôlés et s'assurer que toutes les parties prenantes rendent des comptes dans un cadre juridique, réglementaire et des affaires adéquats ;
- toutes les personnes matériellement touchées doivent être consultées et les accords émanant de ces consultations documentés et respectés ;
- les investisseurs doivent s'assurer que les projets respectent l'état de droit, intègrent les bonnes pratiques industrielles, soient économiquement viables et produisent des résultats mutuellement bénéfiques et durables ;
- les investissements doivent produire des impacts sociaux et distributionnels souhaitables et ne pas aggraver les situations de vulnérabilité ;
- l'impact environnemental du projet doit être quantifié et des mesures prises pour encourager l'utilisation durable des ressources, tout en réduisant et en atténuant les risques et l'ampleur des impacts négatifs.

Les investisseurs présents, ont signalé quant à eux, leurs préoccupations concernant les Objectifs de développement durable et les efforts entrepris en ce sens. Ainsi, le représentant d'Amatheon Agri a souligné que son groupe, engagé en Afrique, s'efforçait de mobiliser les ressources sur place afin de permettre un accès des marchés pour les communautés autochtones et la production locale. Pour lui, une condition essentielle pour le développement des investissements pour le développement durable de l'agriculture repose sur la promotion de la transparence des pratiques.

Une considération particulière a été accordée aux questions environnementales et à la manière dont les gouvernements et les investisseurs pourraient agir en ce sens. Selon l'Institut International du Développement Durable (IISD), il est nécessaire d'intégrer cette problématique du système agricole à grande échelle. A cet effet, dix principes ont été adoptés à Rome en octobre 2014 (qui complètent les Principes énoncés précédemment). Ces me-

sures sont nécessaires pour garantir un investissement responsable dans le secteur agricole, et s'orientent pleinement en direction de plusieurs propositions d'Objectifs de développement durable.

Ces Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires sont :

- contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;
- contribuer à un développement économique durable et sans exclusion et à l'éradication de la pauvreté ;
- favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie ;
- respecter les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et l'accès à l'eau ;
- conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles, renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe ;
- respecter le patrimoine culturel et le savoir traditionnel et favoriser la diversité et l'innovation ;
- promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires sûrs et sains ;
- intégrer des structures de gouvernance, des procédures et des mécanismes de recours qui soient ouverts à tous et transparents ;
- évaluer les incidences, y remédier et favoriser l'obligation de rendre compte.

D'une manière générale il en ressort qu'il est nécessaire d'encourager le dialogue entre les différents acteurs participant au développement du secteur agricole (fermiers, investisseurs, gouvernements, etc.). En outre, il convient d'agir dans le sens d'une meilleure transparence des processus d'investissement, des mécanismes de régulation du

secteur et de la prise en compte des problématiques environnementales.

## Sources :

[Africa 21](#)

[Approbation des Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et l'alimentation \(FAO\)](#)

[41e session «Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence», Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ; FAO/Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, septembre 2014.](#)

[Principes de base pour les investissements responsables respectueux des droits, des moyens de subsistance et des ressources.](#)

[Rapport \(IISD, UNCTAD, WB etc\) : L'application des Principes pour l'investissement responsable dans les investissements agricole à grande échelle.](#)

## Faire que les chaînes de valeur durables profitent aux pauvres

Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a rappelé que « *la majorité des pays en développement sont à l'extrémité inférieure de la chaîne de valeur, ce qui constitue un défi à relever* ». Pour ce faire, il est important de lier les petites entreprises des pays en développement aux chaînes de valeur régionales et mondiales, ainsi que d'établir des partenariats entre les gouvernements, les entreprises transnationales et le secteur privé local. En outre, une série d'aides et de mesures sont nécessaires pour atteindre les populations ciblées dont :

- le regroupement de PME pour mutualiser les moyens et atteindre une masse critique;

- offrir des services de développement des affaires à ces entreprises, des facilités et des conseils pour les aider à répondre aux normes;
- former les jeunes et les femmes à l'esprit et à la gestion d'entreprise;
- ainsi que le financement pour les PME afin de soutenir les capacités nationales locales pour aider les petits producteurs et les travailleurs.

Des responsables du secteur privé sont venus ensuite témoigner de leurs expériences et des projets en cours lancés par leurs entreprises.

Parlant de la chaîne de valeur du café, qui implique près de 100 millions de personnes, la plupart dans de petites exploitations familiales, G. Lavazza, vice-président de Lavazza a rappelé que les prix du café étaient instables en raison de plusieurs facteurs dont l'offre et de la demande, le comportement des consommateurs, la spéculation ou le changement climatique. Pour lui, de ce fait, il faudrait aider les petits exploitants à développer de bonnes pratiques agricoles (en particulier vers des pratiques plus responsables environnementalement), améliorer la qualité des produits et une meilleure gestion d'entreprise (et de la place de la femme) ainsi que de réduire la dépendance vis-à-vis des intermédiaires (pour améliorer les revenus des exploitants).

François Perrot a ensuite présenté l'implication de Lafarge dans les projets de logements abordables (système de prêts à conditions particulières et nouvelles technologies de construction moins chères) pour les catégories les plus pauvres, initiative touchant 250 000 personnes.

Ensuite, à travers le projet « One Dollar Glasses », Mathilde Iweins explique comment des gens pouvaient produire eux même des lunettes et les vendre pour gagner leur vie. Ce projet est déjà actif dans 9 pays en partenariat avec les gouvernements locaux, la société civile, l'ONU, le secteur privé et des investisseurs.

Enfin, M. Robert Sichinga, ministre du Commerce et de l'Industrie de Zambie, a expliqué que son pays



essayait d'améliorer le climat des affaires en particulier pour les PME à travers le lancement d'un plan de développement touchant les chaînes de valeur des secteurs minier, agricole, de la construction et du tourisme afin de générer de la richesse et créer des emplois décents. Il a également parlé de deux programmes pilotes sur les emplois verts et la sécurité alimentaire ciblant en particulier les jeunes et les femmes.

Lors de la session suivante sur les jeunes et les femmes, Mme Tarja Halonen Kaarina, ancienne présidente de la Finlande, a rappelé les rôles capitaux de l'Etat et des organisations de travailleur pour soutenir la participation des femmes dans les chaînes de valeur mondiales, notamment concernant l'amélioration des conditions de travail, l'éducation et la formation, la lutte contre les violences domestiques, le harcèlement au travail ainsi que les politiques liées à l'enfant.

Y. Borgstedt, fondateur et président de Womanity, a souligné de son côté, que les médias pouvaient apporter des changements dans la société s'ils sont bien utilisés.

L'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU sur la jeunesse, M. Ahmed Alhendawi, a mis en avant le rôle de la jeunesse dans les activités de la chaîne de valeur et de l'innovation. Alors que, parlant de l'insertion des jeunes, Peter Ptasho de Unltd a souligné l'importance de soutenir les entrepreneurs sociaux avec un fonds de dotation. Ainsi, lui et ses partenaires, ont lancé un réseau mondial comprenant 43 partenaires dans 36 pays pour promouvoir l'entrepreneuriat social. Enfin, le Dr Armen Orujyan, fondateur et président d'ATHGO Corporation a mis en avant l'importance de créer un écosystème favorable aux jeunes comprenant l'accès à l'éducation, l'accès aux réseaux et l'accès au financement.

#### Sources :

[Africa 21](#)

[Bulletin No.3, World Investment Forum ; CUTS/UNCTAD, Geneva, 15 October 2014.](#)

## Répondre aux attentes des Pays en développement sans littoral

Compte tenu de leur situation géographique, les pays en développement sans littoral font face à des obstacles structurels importants. C'est dans ce contexte que le Programme d'action d'Almaty a été conçu en 2004. A travers des partenariats, il s'agit de « répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport entre les pays en développement sans littoral et ceux de transit ».

Dans ce cadre, comme stipulé dans la proposition de moyen de mise en œuvre de l'ODD 9.a, le développement d'infrastructures durables est facilité par les soutiens financiers, technologiques et techniques. A cet égard, compte tenu de la 2ème conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral (1-3 novembre 2014 à Vienne), la réunion de Haut niveau organisée sous l'auspice du Forum mondial sur les investissements de la CNUCED a revêtu un caractère tout particulier.

En guise d'introduction, le Secrétaire-général de la CNUCED s'est permis de résumer les enjeux autour de trois questions clefs :

- Quel est le rôle que les IED peuvent jouer dans les pays en développement sans littoral pour développer les secteurs manufacturiers, les services et les infrastructures ?
- Comment les IED peuvent aider à réaliser les résultats en termes de développement durable ?
- Quels sont les défis communs auxquels les compagnies doivent faire face concernant les investissements dans les pays en développement sans littoral et comment y répondre ?

En tant que Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M. Gyan Chandra Acharya a souligné l'importance de la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit au regard du défi

représenté par les coûts additionnels en matière de commerce (+50%). C'est dans ce cadre que l'action du secteur privé à travers les investissements déploie tout son potentiel.

Suite à ces interventions liminaires, neuf ministres de pays en développement sans littoral se sont exprimés. Parmi les pays africains, on notera à cet égard la République Centrafricaine, l'Ethiopie, le Lesotho, le Mali et le Niger.

Dans ce cadre, on constatera la situation contrastée entre des pays plombés par les crises politico-militaires et les situations post-confliktuelles (RCA et Mali) et les pays à forte croissance économique (en particulier l'Ethiopie).

Néanmoins, des atouts importants et des opportunités intéressantes caractérisent la première catégorie de pays. On notera en Centrafrique, qu'outre le potentiel de l'industrie extractive et de l'exploitation forestière, les réformes vers le guichet unique, l'adhésion à l'OHADA et la collaboration institutionnelle facilitée par les documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont été lancés. De même, forte de sa croissance économique soutenue, l'Ethiopie a mis en avant son poids démographique, le dynamisme de sa politique de promotion des investissements (zones économiques spéciales et partenariats public-privé) et la priorité qu'est le développement industriel. Dans ce cadre, les initiatives internationales comme l'accord de Bali sur la facilitation des échanges constituent des éléments importants pour améliorer le climat des affaires.

### *La voix du secteur privé*

De par son rôle de mobilisateur des financements, le secteur privé joue un rôle incontournable dans toute politique de promotion des investissements. Il ressort des différentes interventions les points suivants :

- le cadre habilitant pour que le secteur privé joue un rôle important dans l'Agenda post-2015;

- la nécessité d'incorporer les besoins du secteur privé dans l'élaboration des normes ;
- l'importance de la coopération interministérielle et les partenariats public-privé;
- le rôle joué par des initiatives comme l'Extractive Industry Transparency Initiative;
- les opportunités offertes par la technologie et la diffusion de l'innovation à travers les télécommunications.

Cas emblématique d'un commerce ancestral, « la route de la soie » fut redécouverte à travers le guide d'investissements que lui a dédié la CNUCED.

Pour l'Afrique, il ne fait guère de doute que des guides similaires peuvent être développés au regard notamment de la richesse des activités liées aux routes commerciales telle que celle entre l'actuel Zimbabwe et la côte du Mozambique (Royaume de Monomotapa) dans l'exportation de l'or vers l'Inde aux XIV-XVème siècle.

### **Source:**

[Africa 21](#)

### **Investissements, finance et développement durable**

Des différentes sessions portant sur ce sujet, il en est ressortit plusieurs éléments d'intérêt concernant une implication plus poussée du secteur privé au financement du développement durable :

- des normes minimales de base sur des échanges durables doivent être développées à travers le monde ;
- parmi ces normes on trouve la transparence de l'information ;
- les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (voir l'initiative [internationale PRI](#));

- L'autorégulation ne fonctionne pas ; il est donc important d'instaurer des obligations ;
- l'Etat est responsable de l'environnement des affaires (fiscalité, infrastructures, formation, etc.), c'est lui qui instaure les normes sur son territoire concernant le cadre de gouvernance de l'entreprise, dont la transparence dans les investissements aussi bien publics que privés, c'est lui aussi qui fait appliquer ces normes ;
- les règles de divulgation qui permettent une prise de décision plus facile des investisseurs ;
- la publication de rapports d'entreprise intégrant le développement, les préoccupations sociales, les droits de l'homme, la gouvernance, etc. (voir les activités de l'ISAR) ;
- le problème de la vision des investisseurs : ils ne pensent et ne reçoivent des informations que pour des prises de décision sur des rendements à court terme ; il est important de les former à comprendre les enjeux du long terme ;
- La réorientation des régimes de réglementation de l'investissement en direction du développement durable est une nécessité ;
- l'amélioration de la gestion des différents entre investisseurs et pays hôtes (en particulier dans les pays en développement) pour un plus grand équilibre de traitement, voire une ouverture vers les mécanismes de gestion alternative des différends (controverse de la politisation des tribunaux dans certains pays) ;

Il existe une demande de la part des investisseurs institutionnels, des entreprises et des fondations en matière de conseils pratiques portant sur la participation au financement du développement durable. Une boîte à outils est en cours d'élaboration, en concertation avec toutes les parties prenantes, réalisée par le Global Compact, la CNUCED et les Principes pour un investissement responsable. <sup>2</sup>

## Initiatives et autres projets lancés pendant le Forum

D'après James Zhan, Directeur de la Division des investissements et de l'entreprise de la CNUCED et organisateur du Forum, plusieurs initiatives ont pu être lancées pendant l'événement, dont :

- un plan d'action de haut niveau pour l'investissement dans les ODD (issu de la table ronde ministérielle), document qui accompagné du Plan d'action de la CNUCED pour investir dans les ODD (voir l'article sur le rapport mondial des investissements 2014), alimenteront la Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba en 2015 ;
- un plan d'action de haut niveau pour l'investissement dans les PMA qui alimentera la Conférence des Nations Unies pour les PMA à Vienne, Novembre 2014 ;
- une initiative "*Business Schools for Impact*" qui vise à stimuler et à soutenir les écoles de commerce à contribuer au développement durable dans les régions les plus pauvres dans le monde en changeant l'état d'esprit des diplômés de ces établissements par l'enseignement des compétences nécessaires pour investir et opérer dans des environnements à faible revenu ayant un impact social positif ;
- un portail d'enregistrement à l'international des entreprises, pour améliorer les services d'enregistrement des entreprises dans le monde entier, permettant un accès facile aux systèmes en ligne existants et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les gouvernements ;
- la conception des contours d'une feuille de route pour le Régime international d'investissement ;
- le lancement du premier rapport sur les bourses d'affaires durables 2014 ainsi que d'un programme de travail bi-annuel sur les partenaires de l'économie sociale et solidaire ;
- enfin, durant le Forum, plus d'une centaine d'accords bilatéraux ont été signés entre les gouver-



nements, les entreprises et d'autres types d'investisseur.

## Sources :

[Africa 21](#)

[Bulletin No.3, World Investment forum 2014 ; CUTS / UNCTAD, Geneva, 15 October 2014.](#)

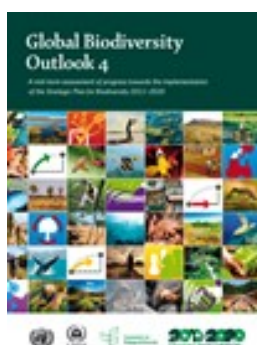
[Bulletin n°4, World Investment forum 2015; CUTS / UNCTAD, Geneva, 16 October 2014.](#)

[Résumé de la table ronde ministérielle](#)

[Résultats de WIF 2014](#)

## Événement spécial biodiversité

**Proposition d'ODD n° 15: « protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, combattre la désertification, stopper et renverser la dégradation des sols et stopper le déclin de la biodiversité »**



### PDF REPORT



## Mesures de la biodiversité mondiale

Deux rapports importants sur l'état de la biodiversité dans le monde ont été publiés à la veille de la CoP 12 de la CBD en Corée du Sud.

En premier lieu, le « *Global Biodiversity Outlook 4* », permet d'introduire les enjeux de la biodiversité et de les cadrer avec le contexte global de négociation à l'ONU. Ainsi on peut lire dans le document que : « *la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuerait considérablement à la solution des grandes priorités mondiales abordées dans les discussions actuelles sur les objectifs de développement durable de l'après 2015, à savoir réduire la faim et la pauvreté, améliorer la santé humaine, et assurer un approvisionnement durable d'énergie, de nourriture et d'eau potable. L'intégration de la biodiversité à l'ensemble des objectifs de développement durable, qui fait actuellement l'objet de discussions, permettra d'inclure la biodiversité dans le processus de prise de décisions* ».

La vertu première de ce rapport est de tirer la sonnette d'alarme car le bilan à mi-parcours des résultats liés aux objectifs d'Aichi est plutôt décevant, voir inquiétant.

Le plan Stratégique sur la biodiversité 2011-2020 comprend 20 objectifs et 56 cibles. A l'heure actuelle, 33 cibles connaissent une progression mais à un rythme trop lent pour remplir les résultats escomptés, 10 n'ont connu aucun progrès, 5 ont vu leur situation se dégrader, 1 manque de données pour être évaluée, 4 sont en bonne voie d'être réalisées tandis qu'1 a été atteinte avant l'heure (pour plus de détails voir le tableau pages 18 à 22 du rapport).

Le rapport du WWF et de ses partenaires est venu confirmer l'état alarmiste de la biodiversité. Le document intitulé « *Living Planet Report 2014* » qui est publié tous les deux ans, fait le point sur l'état de la planète. Ainsi, on peut lire qu'en l'espace de 40 ans (1970-2010) la population humaine est passée de 3.7 à plus de 7 milliards d'humains tandis que le nombre d'espèces vertébrées sur la même période a décliné de 52%. La demande effrénée de ressources naturelles (il faudrait 1,5 fois la terre actuelle pour soutenir la demande) conjuguée à une disparition ou une dégradation rapide des milieux sont à l'origine de cette situation.

#### Sources:

[Global Biodiversity Outlook 4](#)

[Living Planet Report 2014](#)



### 12e Convention des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La 12<sup>e</sup> Convention des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est tenue du 6 au 17 octobre à Pyeongchang en Corée du Sud. Elle a réuni près de 20'000 représentants de 124 pays. Pour mémoire, la CDB a été adoptée à l'issue du Sommet de la terre de Rio en 1992 avec la Convention sur le changement climatique. Elle vise à aborder tous les

aspects de la diversité biologique, incluant les ressources génétiques.

#### Revue de l'existant

Lors de cet exercice, il a été permis de faire l'examen à moyen terme du Plan stratégique sur la biodiversité (2011-2020). Or, quelques jours avant, le célèbre journal *Science* rapportait qu'à l'échelle mondiale les cibles d'Aichi ne seraient sûrement pas atteintes d'ici 2020. Le réseau pour le suivi du commerce d'espèce sauvage (TRAFFIC) de son côté mettait en avant sur son site Internet le dernier rapport 2014 sur la conservation des plantes, document qui annonçait également que plusieurs des cibles d'Aichi sur les plantes ne seraient pas non plus atteintes. Le Directeur du Global Green Growth Institute, Yvo de Boer, d'ajouter que les négociations sur la biodiversité sont les parents pauvres du processus international. Or, le Commissaire européen pour l'environnement sortant, Janez Potocnik, estime pour sa part que les besoins pour atteindre les cibles d'Aichi s'élèveraient chaque année entre 150 et 440 milliards US\$.

La CDB a également abrité d'autres événements importants dans son enceinte, dont la Première Convention des Parties du Protocole de Nagoya (13 au 17 octobre 2014).

#### Lancement du Protocole de Nagoya

Le Protocole de Nagoya a été approuvé le 29 octobre 2010 et il est entré en vigueur le 12 octobre 2014 avec les 51 ratifications nécessaires.

Il établit des règles claires pour l'accès, le commerce, le partage et le suivi de l'utilisation des ressources génétiques de la planète. Cela touche en particulier l'industrie pharmaceutique, l'agriculture et l'industrie cosmétique.

A l'issue la CoP1, il a été convenu de renforcer les capacités des pays en développement, de mettre en place une stratégie de sensibilisation aux instruments internationaux et de mettre à disposition des ressources pour que les pays mettent en œuvre les premières étapes du protocole (à travers le Fonds mondial pour l'environnement notamment). En outre, un comité chargé de promouvoir le respect du Protocole a été établi ainsi qu'une chambre de compensation à l'accès et au partage de bénéfice, sous forme de plateforme électronique, qui permettra d'améliorer la transparence sur l'utilisation des

ressources génétiques et d'assurer un accès à des informations de qualité.

Le Secrétaire général de la CDB, à l'issue de la réunion, déclarait que: « *maintenant, nous devons voir comment les dispositions du Protocole [seront] reprises au niveau national et comment cela [facilitera] l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages avec les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales qui conservent et utilisent de manière durable les ressources* ».

### Segment de haut niveau

Autre moment fort de la CoP12, les 15 et 16 octobre se tenait le Segment de haut niveau qui devait permettre de discuter du rôle essentiel de la biodiversité pour le développement durable, en particulier dans le cadre des négociations liées aux Objectifs de développement durable. En outre, d'après l'ONU il s'agissait de faire le lien entre la mise en œuvre de l'Agenda de développement post-2015, le Cadre d'assistance au développement (UNDAF) de l'ONU et les stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité.

Or, la question de la biodiversité est déjà bien présente au sein du document de travail contenant les propositions d'ODD. Ainsi deux d'entre eux sont entièrement dédiés à cela :

- proposition n°14: « *conserver et utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources maritimes pour un développement durable* »;
- proposition n°15: « *protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, combattre la désertification, stopper et renverser la dégradation des terres, et stopper la perte de biodiversité* ».

De plus, la biodiversité est contenue dans d'autres objectifs, dont celui sur la pauvreté (Cible 1.4), sur l'agriculture et la nutrition (2.5) et sur l'eau (6.6).

Lors de son discours d'ouverture du Segment de haut niveau, Helen Clark, l'administratrice du PNUD, a déclaré que le lien entre la biodiversité et le reste des problématiques du développement est clair : « *le maintien de la biodiversité est lié non seulement à des mesures directes de conservation, mais aussi [a pour buts] de poursuivre la réduction de la pauvreté et le développement humain d'une manière durable. C'est d'une importance cruciale pour le suc-*

*cès de l'agenda de développement post-2015* ». (...) « *La survie humaine et le bien-être dépendent fortement de la biodiversité de la terre. La perte de biodiversité non seulement a de graves conséquences pour notre environnement naturel, mais elle sape aussi notre sécurité concernant la santé, la nourriture et l'eau* ».

4 sessions ont été organisées lors de ce segment :

- intégration de la biodiversité dans les objectifs de développement durable et de l'Agenda de développement post-2015;
- intégration des stratégies nationales pour la biodiversité et des plans d'action dans les stratégies de développement et d'éradication de la pauvreté nationales et locales et les processus de planification;
- solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux;
- biodiversité et économie créative.

A l'issue de la CoP 12 on retiendra :

- une nouvelle instruction pour lutter contre l'introduction d'espèces envahissantes et portant sur les animaux domestiques, d'aquarium et de terrarium, d'appâts et d'aliments vivants (problème majeur pour l'équilibre des biotopes) ;
- la menace grandissante sur les massifs coralliens, notamment du fait de l'acidification des océans (voir l'état des lieux dans le rapport conjoint CDB/PNUE présenté en réunion : « *synthèse de la mise à jour sur les impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine* ») ;
- une plus grande attention est portée envers les peuples autochtones et le lien avec le milieu naturel, en particulier concernant une gestion durable de la consommation de viande de brousse; un mandat sera confié au Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage (Partenariat de 14 organisations internationales volontaires) ;
- la Corée du Sud a lancé, afin d'aider les pays membres l'Initiative pour la restauration de l'écosystème forestier (dont les cibles d'Aichi n° 5, 11, 14 et 15 sont concernées). Cette aide se fera par le partage d'information, l'aide à la mise en œuvre et le soutien technique. Elle s'inscrit comme un soutien au Défi de Bonn qui consiste à la restauration d'ici 2020 de 150 millions d'hectares de forêt. Durant la CoP12, l'ac-

cord de partenariat pour renforcer la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales entre la CDB et l'Organisation internationale des bois tropicaux a été renouvelé ;

- l'appel aux pays membres à mettre à jour leurs plans et stratégies nationaux et si besoin est, de définir l'aide technique et le renforcement des capacités adéquats pour une meilleure mise en œuvre ;
- les gouvernements sont tombés d'accord pour doubler l'aide financière concernant la biodiversité aux pays en développement, aux Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) et envers les pays à revenu intermédiaire à partir de 2015 et pour une durée de 5 ans. Une telle décision avait déjà été prise selon l'ONU en 2012 à Hyderabad mais faute d'accord sur l'utilisation des financements, la situation était bloquée;
- la publication à l'issue du Segment de haut niveau de la Feuille de route de Gangwon, qui d'après le Secrétariat de la CBD « *souligne l'importance de la biodiversité pour le développement durable, le programme de développement post-2015 et les objectifs de développement durable* ».

#### Sources :

[Déclaration de Gangwon sur la biodiversité pour un développement durable](#)

[Synthèse de la mise à jour sur les impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine, CBD Technical Series n°75; PNUE/CBD, 2014.](#)

[Helen Clark: Speech on "Biodiversity in the Post-2015 UN Development Agenda and Sustainable Development Goals: Next Steps" at the Side-Event to the Conference of State Parties to the Convention on Biological Diversity \(CBD\), COP-12; UNDP, 14 October 2014.](#)

[Sustainable wildlife management essential for protecting biodiversity; Press release, CBD, Montreal, 21 October 2014.](#)

[Korea launches forest initiative to help countries achieve global biodiversity goals ; Press release, CBD, Montreal, 16 October 2014.](#)

[UN treaty bodies renew partnership to save tropical forests' rich treasure of biological resources; Press release, CBD, Montreal, 13 October 2014.](#)

[Eradicating poverty goes 'hand in hand' with biodiversity protection – UN officials; UN News Centre, 15 October 2014.](#)

[High-level meeting of U.N. biodiversity conference adopts 'Gangwon Declaration'; Yonhapnews, 16.10.2014.](#)

[Countries adopt measures to strengthen the Nagoya Protocol on Access and Benefit Sharing; African Science News.](#)

[Megan Darby; Biodiversity: the 'stepchild' of international talks; RTCC, 17 October 2014.](#)

[Sustainable use and conservation of wild plants critical to achieving Aichi Biodiversity Targets; TRAFFIC, Pyeongchang, October 2014.](#)

## Mise à jour de la convention de Cartagena sur la biotechnologie

### Contexte

L'Afrique n'échappe pas à l'antagonisme mondial autour des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Ainsi, le Burkina Faso, l'Egypte, le Kenya et l'Afrique du Sud ont développé la culture commerciale des OGM, tandis que par exemple le Bénin ou la Zambie ont légiféré contre leur culture. En outre, le débat complexe des OGM englobe différents enjeux, tous aussi importants les uns que les autres, portant sur des questions économiques, scientifiques et technologiques, de propriété intellectuelle, ainsi que de questions sanitaires et culturelles (voir philosophiques).

La Convention de Cartagena est là pour proposer un cadre de régulation clair et transparent aux pays utilisateurs ou non d'OGM. Elle permet à un Etat de pouvoir refuser l'introduction des OGM sur son territoire dans le cadre d'une affaire portée devant l'Organe des règlements de l'OMC. A l'heure actuelle, 168 pays ont ratifié la Convention de Cartagena, dont 48 pays africains.

### Convention de Cartagena

En tant que protocole à la convention sur la biodiversité, le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (adopté le 29 janvier 2000 et entré en vigueur le 11 septembre 2003) est un traité international (non contraignant) qui gère



les mouvements d'un pays à un autre des OGM résultant des biotechnologies modernes.

D'après la page Internet de la Convention, « le Protocole vise à protéger la diversité biologique des risques potentiels posés par les organismes vivants modifiés résultant des biotechnologies modernes. Il établit une procédure d'accord préalable en connaissance de cause pour garantir que les pays reçoivent les informations nécessaires leur permettant de prendre des décisions en connaissance de cause avant d'accepter d'importer ce type d'organismes sur leur territoire ».

Ainsi, selon le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Protocole réaffirme le principe de précaution mais aussi celui de prévention.

En outre, le traité vise à aider les pays pauvres à se pourvoir d'observatoires, de régimes nationaux ou locaux de suivi, de mesures de prévention et de réparation des risques biotechnologiques.

Un Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été créé pour mettre en œuvre ces principes. Il vise à :

- « l'échange d'informations scientifiques, techniques, écologiques et juridiques, ainsi que de données d'expérience, relatives aux organismes vivants modifiés » ;
- « aider les Parties à appliquer le Protocole, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, les petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, ainsi que des pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique ».

Résultats de la dernière CoP (29 septembre au 3 octobre 2014)

Le programme de travail de la Conférence reposait principalement autour des 5 points suivant :

- manipulation, transport, emballage et identification des OGM ;
- Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation (adopté le 16 octobre 2010, 25 pays ont déjà ratifié le traité sur un total de 40 nécessaires pour son entrée en vigueur ; il porte sur les « règles et des procédures en matière de responsabilité et de réparation concernant les dommages à la biodiversité

occasionnés par des organismes vivants modifiés ») ;

- évaluation et gestion des risques ;
- mouvements transfrontaliers non intentionnels et mesures d'urgence ;
- mise en œuvre de l'intégration de la biodiversité dans les plans nationaux de développement.

Voici les principales décisions à retenir :

- invitation aux gouvernements et aux autres parties prenantes à utiliser le Guide d'évaluation des risques des organismes vivants modifiés développés par un groupe d'experts comme un outil de capacité ;
- un mécanisme de révision et de l'amélioration de l'orientation a également été convenu afin de proposer une version améliorée de l'orientation pour la CoP 8 prévue en 2016 ;
- les parties ont également décidé de continuer à identifier les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à la transformation, et qui font l'objet d'un mouvement transfrontalier ;
- la Corée du Sud a créé la « l'Initiative coréenne pour le renforcement des capacités en matière de biosécurité », a destination des pays membres et visant à faciliter la mise en œuvre du Protocole.

## Sources :

[Le protocole](#)

[Sur l'histoire du protocole de Cartagena UN meeting agrees decisions to advance the implementation of the International Agreement on the safe use of living modified organisms; CBD, Montreal, 3 October 2014.](#)

[UN meeting agrees decisions to advance the implementation of the International Agreement on the safe use of living modified organisms; CBD, Montreal, 3 October 2014.](#)

[Résumé IISD de la Cop/MOP 7](#)

[Léopold Nséké ; les OGM en Afrique ; Afrique Expansion, 17 juillet 2014.](#)



### 3<sup>e</sup> Congrès Biotrade de la CNUCED

#### Quelques mots sur Biotrade

Le 3<sup>e</sup> congrès de Biotrade co-organisé par la CNUCED et le Secrétariat de la CDB, s'est tenu le 12 octobre 2014 également à Pyeongchang, en parallèle de la 12<sup>e</sup> Convention sur la diversité biologique et ses trois protocoles.

Biotrade a pour but de faire la promotion de la production biologique et de l'application des traités liés à la CDB auprès du secteur privé. Elle œuvre également à la réduction de la pauvreté par l'économie verte. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la logique des propositions d'Objectifs de développement durable (propositions d'ODD1, 5, 8, 12, 14 et 15) dont le Secrétaire exécutif de la CDB semble pleinement satisfait (voir son discours d'ouverture de Biotrade).

Vis-à-vis de la CDB, Biotrade poursuit également des objectifs spécifiques :

- conservation de la diversité biologique ;
- utilisation durable de ses éléments ;
- partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

On retrouve d'ailleurs le commerce biologique mentionné dans les cibles d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :

*Cible 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont ap-*

*pliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

#### Les points à l'ordre du jour de ce 3<sup>e</sup> congrès

- engagement des entreprises dans la réalisation du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs de développement durable ;
- implications du Protocole de Nagoya pour le développement de la biodiversité et du commerce biologique ;
- outils pratiques pour l'approvisionnement et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- approvisionnement durable et exigence éthique du point de vue de l'entreprise.

#### Ce qu'il faut retenir

Biotrade apporte un soutien technique pour augmenter la qualité des produits et améliorer l'accès au marché pour les producteurs. En outre, la valeur d'ouverture et de transparence tout au long de la chaîne de valeur et l'intégration des processus, en particulier des communautés locales et rurales est de première importance. De leur côté, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la durabilité, et l'image de marque des entreprises sur cette question est stratégique.

Pour M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la CDB, l'application du Protocole de Nagoya est un vrai plus car « *son entrée en vigueur permettra de créer des incitations à préserver la diversité génétique, la biodiversité en général, et des connaissances traditionnelles associées. Il fournira les conditions de la recherche et le développement continu des ressources génétiques. Mais le plus important, le protocole va nous donner l'occasion de développer une économie plus durable et où la valeur des ressources naturelles sera vraiment reconnue* ». Tandis que le Secrétaire général de la CNUCED, M. Kituyi ajoutait « *la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles par l'engagement des entreprises est cruciale (...). Cependant, les gouvernements, les entreprises, les collectivités locales et les organisations internationales doivent travailler ensemble pour assurer la durabilité et l'équité dans les*

activités de commerce biologique ». Il conclut en disant que « le secteur privé a le potentiel de devenir le moteur de la croissance des activités BioTrade et le Protocole de Nagoya ouvre un certain nombre de possibilités pour que cela se produise ».

Plusieurs entreprises ont témoigné sur leur pratique du commerce biologique, dont Banco de desarrollo de America Latina (à travers son initiative Andean biotrade elle a fait la promotion du commerce biologique auprès des différents acteurs de la région –Colombie, Pérou, Bolivie-, en formant des personnes, créant des partenariats, et en soutenant 197 initiatives touchant 29'000 personnes sur plus de 116'000 hectares de culture). Holcim de son côté, a intégré dans l'administration de ses affaires des mesures de gestion du risque sur la biodiversité. Rio Tinto a engagé une réflexion sur les impacts positifs et négatifs de ses activités. Shell a créé un panel de discussion avec les responsables du Delta du Niger pour les prises de décision et le partage des bénéfices. Nespresso a lancé un service pour permettre aux entreprises partenaires de mieux évaluer leurs impacts et opportunités pour la terre à travers son Système de révision des services écosystémiques. Enfin, Kuoni, qui est dans l'écotourisme, implique plus dans ses activités les communautés locales. La création de plateformes multi acteurs du secteur privé pour mettre en avant les services éco systémiques comme ICMM, WBCSD ou l'Aluminium Stewardship Initiative ou encore Natural Resources Stewardship Circle participent également à ce mouvement.

Des pistes d'amélioration existent d'après l'UICN, dont:

- lancer des dialogues sur les politiques régionales pour la création de l'activation d'un environnement politique pour des pratiques commerciales responsables ;
- définir le statut et les défis dans la mise en œuvre des réglementations spécifiques au secteur ;
- promouvoir la gestion intégrée des ressources clés telles que «Biomasse» (plutôt que d'un point de vue des utilisateurs finaux) ;
- développer les principes de conservation de la biodiversité commune pour les activités commerciales dans les zones clés pour la biodiversité.

#### Sources :

[Third BioTrade Congress to highlight "Promoting Sustainable Use through Business Engagement"](#);

[UNCTAD, Geneva, 7 October 2014.](#)

[Déclaration de Braulio Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique](#)

[Stakeholders identify tools and recommendations for sustainability practices at the III BioTrade Congress in Pyeongchang, Korea; UNCTAD, Geneva, 16 October 2014.](#)

[Rene Gomez-Garcia Palao; Promoting practical tools for biodiversity conservation through BioTrade; CAF, 2014.](#)

[Stakeholders identify tools and recommendations for sustainability practices at the III BioTrade Congress in Pyeongchang, Korea, UNCTAD, 12 October 2014.](#)

## Marrakech



**9ème Forum pour le Développement de l'Afrique: « Les financements innovants pour la transformation de l'Afrique » par le Dr. Jihene Malek**

L'Afrique accumule un certain nombre de problèmes pour assurer le financement de son développement : lacunes graves dans la collecte des recettes fiscales (dans les pays à faible revenu, les recettes fiscales ne représentent que 15 % du PIB), manque de transparence au sein des entreprises, principalement celle du secteur des industries extractives (qui contribuent pour une bonne part dans le traitement des grands flux de revenu), importance de l'économie informelle (qui représente environ 40% du PIB dans de nombreux pays en développement et est un vrai manque à gagner en

terme de collecte d'impôt pour les Etats), la fuite des capitaux (la CNUCED l'estime pour la période 1970-2004 à 607 milliards \$) et les flux illicites de capitaux en provenance d'Afrique (d'après Global Financial Integrity environ 854 milliards \$ entre 1970 et 2008 dans les pays en développement et en grande partie en Afrique subsaharienne).

A cet égard, le 9ème Forum pour le développement de l'Afrique qui a eu lieu à Marrakech au Maroc du 12 au 16 octobre 2014 et qui a été co-organisé par l'UNECA, la Commission de l'Union africaine ainsi que la Banque africaine de développement, s'intéresse au financement novateur pour la transformation de l'Afrique, via les thèmes suivants : la mobilisation des ressources; les flux financiers illicites; le capital-investissement; les nouvelles formes de partenariats et les questions de financement du climat. En effet, ce forum reconnaît que la recherche de financement du développement reste un défi crucial pour l'Afrique dans le dialogue multipartite sur les stratégies concrètes pour le financement du développement de l'Afrique après 2015.

#### *La vague actuelle de l'industrialisation de l'Afrique oblige à une nouvelle approche*

En effet au cours des dernières années, plusieurs économies d'Afrique subsaharienne ont enregistré un taux de croissance élevé. Cependant, malgré cela, les processus d'industrialisation n'ont été que très limités. Au contraire, 38 pays ont connu entre 1995 et 2012 une désindustrialisation. Par conséquence, une nouvelle approche doit être envisagée, qui devra faire face aux contraintes de la mondialisation avec toutes ses facettes. Cette approche s'articulera autour d'interventions étatiques en faveur de l'industrie définissant des mesures, actions, degrés et champs d'interventions selon le contexte et les besoins actuels et futurs du continent africain. Des politiques industrielles adaptées aux enjeux des principes de l'OMC, est l'un des défis actuels pour le développement de l'Afrique. L'option d'une politique industrielle basée sur un compromis public-privé est un gage de garantie pour l'Afrique si elle s'accompagne par un cadre institutionnel ap-

proprié. Cette nouvelle politique industrielle devra être durable et inclusive et ses orientations en accord avec les ODD. Une politique industrielle innovante dont l'efficacité reposera sur les piliers suivants:

- un climat des affaires compétitif et transparent ;
- une politique commerciale orientée vers la satisfaction du marché local et l'exportation couplé à une politique de diversification ;
- une remontée de filière de la sous-traitance à la cotraitance et un ancrage sur les chaînes de valeur mondiales ;
- un régime fiscal et des incitations aux investissements appropriés aux contraintes de l'OMC ;
- des stratégies d'industrialisation bien ciblées de l'amont à l'aval ou le contraire, dépendant des exigences de chaque pays et des secteurs stratégiques choisis ;
- la création de mécanismes institutionnels transparents et fiables.

#### *Recommandations du consensus Marrakech pour une meilleure industrialisation de l'Afrique*

A l'issue du Forum, les parties prenantes se sont mises d'accord autour d'un document intitulé « *Consensus de Marrakech* » qui appelle à l'accroissement des partenariats entre le secteur public et privé pour accélérer la transformation de l'Afrique.

Le Consensus de Marrakech établit des recommandations pour atteindre les objectifs suivants:

- permettre un déverrouillage du potentiel des ressources nationales pour la transformation structurelle de l'Afrique ;
- construire des coalitions mondiales pour lutter contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique ;



- promouvoir le capital-investissement comme source de croissance et de transformation pour l'Afrique ;
- exploiter le financement climatique pour l'adaptation et l'atténuation des besoins de l'Afrique ;
- enfin, exploiter de nouvelles formes de partenariat pour la transformation du continent.

Derrière ces recommandations, des pistes ont été proposées pour permettre le développement d'une politique industrielle africaine. L'une d'elles consiste à exploiter le potentiel des industries extractives du continent afin de garantir pour les générations actuelles et futures le bénéfice des recettes provenant de ces ressources. Des mécanismes tels que les fonds souverains doivent être mis en place et gérés efficacement, là où ils n'existent pas encore, pour réduire la vulnérabilité à l'instabilité économique, ainsi qu'améliorer la répartition du produit pour des efforts de développement durables et inclusives.

À la lumière des défis et des menaces posées au maintien de la bonne gouvernance, la primauté du droit, la stabilité et la sécurité et la mobilisation efficace des ressources naturelles de l'Afrique, les gouvernements africains devraient s'efforcer de s'engager à l'élaboration de normes nationales et régionales appropriées et acceptables pour éviter une concurrence dommageable afin d'attirer les investissements directs étrangers dans les industries extractives.

En outre, en cherchant à promouvoir le capital-investissement comme source potentielle d'investissement en Afrique, les Etats devraient établir une relation plus étroite avec les acteurs de ce secteur. Un meilleur éclairage sur les questions qui affectent et touchent l'industrie, y compris le risque politique, devrait se faire en encourageant un plus grand engagement entre les intervenants et les organismes de réglementation de l'industrie de capital-investissement. Il faudrait élaborer des options stratégiques pour améliorer l'accès de l'Afrique au financement climatique et tirer profit des occasions novatrices de financement intérieur du climat. En-

fin, il serait nécessaire de s'engager dans des activités plus sophistiquées, encourager l'industrialisation et la diversification de la spécialisation du continent. En cherchant à forger des partenariats plus équilibrés avec des acteurs anciens et émergents, en vue de promouvoir une croissance inclusive et durable et l'intégration du continent dans l'économie mondiale, les pays africains devraient: exploiter stratégiquement les liens commerciaux Sud-Sud et de l'investissement, faire en sorte qu'ils soutiennent la diversification économique, l'innovation et le transfert de technologie, une plus grande valeur ajoutée et favoriser l'émergence de chaînes de valeur régionales.

#### Sources:

[Page Interne du Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique; UNECA.](#)

[Consensus de Marrakech. Document de consensus du Neuvième Forum pour le Développement de l'Afrique; UNECA, Marrakech, Octobre 2014.](#)

[Ninth African Development Forum: « Innovative financing for Africa's transformation »; Concept note, UNECA, 2014.](#)

[Équité et industries extractives en Afrique : pour une gestion au service de tous ; Africa Progress Panel, Genève, 2014.](#)

## ABREVIATIONS

ADPICS: Aspects relatifs aux Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce  
 APD: Aide Publique au Développement  
 BAD: Banque Africaine de Développement  
 CDB: Convention sur la Diversité Biologique  
 CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement  
 CoP: Conférence des Parties  
 FAO: Food and Agriculture Organisation ou Organisation pour l'alimentation et l'agriculture  
 FMI: Fonds Monétaire International  
 G77 plus Chine: Groupe des 77 plus la Chine  
 ICMM: International Council on Mining and Metals ou Conseil International des Mines et Métaux  
 IED: Investissement Etranger Direct  
 IFAD: International Fund for Agricultural Development ou Fonds International pour le Développement Agricole  
 IISD: International Institute for Sustainable Development ou Institut International pour le Développement Durable  
 ISAR: International Standards of Accounting and Reporting ou Normes Internationales de Comptabilité et de Publication  
 UICN: Union International pour la Conservation de la Nature  
 OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 ODD: Objectif de Développement Durable  
 OGM: Organisme Génétiquement Modifié  
 OHADA: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
 OIT: Organisation Internationale du Travail  
 OMC: Organisation Mondiale du Commerce  
 OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement  
 OMS: Organisation Mondiale de la Santé  
 PEID: Petits Etats Insulaires en Développement  
 PIB: Produit Intérieur Brut  
 PMA: Pays les Moins Avancés  
 PME: Petites et Moyennes Entreprises  
 PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
 PPTE: Pays Pauvres Très Endettés  
 STN: Société Trans Nationale  
 UNDAF: United Nations Development Assistance Framework ou Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies  
 UNECA: United Nations Economic Commission for

Africa ou Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies

UNICEF: United Nations Children's Fund ou Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNU-WIDER: United Nations University World Institute for Development Economics Research ou Institut Universitaire Mondiale des Nations Unies pour l'Economie du Développement

WSIS+10: World Summit on the Information Society ou Sommet Mondial sur la Société de l'Information 10 ans après (SMSI+10).

## VEILLE DOCUMENTAIRE

[Mobilizing the household data required to progress toward the SDGs; Briefing Paper , UNSDSN, September 2014.](#)

[The 2014 DATA Report: Fighting Poverty and Financing Africa's Future; One, 2014.](#)

[2014 Global Hunger Index, the Challenge of Hidden Hunger; IFPRI, Welthungerhilfe, Concern Worldwide, Bonn & Washington, October 2014.](#)

[Charnovitz, Steve; Green subsidies and the WTO; Policy Research Working Paper, the World Bank Group, Washington, October 2014.](#)

[De Melo, Jaime, Vijil, Mariana; The critical mass approach to achieve a deal on green goods and services : what is on the table? how much to expect ? The World Bank Group, Washington, October 2014.](#)

[The Convention on Biological Diversity and the Nagoya Protocol: Intellectual Property Implications. A Handbook on the Interface between Global Access and Benefit Sharing Rules and Intellectual Property; UNCTAD, Geneva, 2014.](#)

[Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa Staying the Course October 2014; IMF, Washington, October 2014.](#)

[Sustainable Stock Exchanges, 2014 Report on progress; UNCTAD, Global Compact, PRI, UNEP Finance Initiative, Geneva, October 2014.](#)

[Outcome Document, a regional Dialogue on the Key Elements of an accountability Framework for the Post-2015 Development Agenda, an African Perspective; UNECA, AFDB, UNDP, Addis-Ababa, August 2014.](#)

[Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons; 2e édition, version populaire, Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, août 2014.](#)

**AGENDA - NOVEMBRE 2014**

20 octobre – 7 novembre, Conférence plénière de l'UIT 2014 (PP-14), Busan, Corée du Sud.

1 – 3 novembre, African Economic Conference 2014. Knowledge and Innovation for Africa's Transformation, UNECA, Addis Abeba, Ethiopie.

3 – 5 novembre, Second United Nations Conference on Landlocked Developing Countries, UN-OHRLLS, Vienne.

4 - 9 novembre, 11th Meeting of the Conference of the Parties to the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (COP 11), CITES, Quito, Ecuador.

5 – 7 novembre, Conference on the Gender Dimensions of Weather & Climate Services, OMM, Genève.

07-08 Novembre, Regional conference on anti-poaching and wildlife conservation, CITES, Arusha, United Republic of Tanzania.

11 – 12 novembre 2014, "Beijing plus 20", UNECA, Addis Abeba, Ethiopie.

12 – 14 novembre, réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, Y compris en mettant en évidence les envois de fonds sur le développement: l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, CNUCED, Genève.

10 - 12 novembre, World Conference on Education for Sustainable Development - Learning Today for a Sustainable Future, UNESCO, Aichi-Nagoya, Japan.

11 – 14 novembre, Conference on Land Policy in Africa. The next decade of land policy in Africa: ensuring agricultural development and inclusive growth, UNECA, Addis Abeba.

12 - 19 novembre, World Parks Congress, IUCN, Sydney, Australia.

19 – 21 novembre, Second International Conference on Nutrition (ICN2), WHO/FAO, Rome.

24 – 26 novembre 2014, réunion pluriannuelle d'experts sur le transport, la logistique et la facilitation pour le commerce (session sur les petits Etats insulaires en développement), CNUCED, Genève.

24 – 28 novembre, Groupe de travail sur la question des Droits de l'homme et des entreprises multinationales et autres entreprises, Conseil des Droits de l'homme, Genève.

26 – 28 novembre, Panel inter-sessionnel de la Commission de la Science et des technologies pour le

développement 2014-2015, CNUCED, Genève.

27 novembre, publication du rapport sur les PMA 2014.

27 – 28 novembre, Expert Meeting on Social Inclusion Programmes and Their Impact on Sustainable and Inclusive Development and Growth, UNCTAD, Geneva.

## ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 ([www.africa21.org](http://www.africa21.org)) est une association créée à Genève en 2011 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement, l'association est en recherche constante de nouveaux membres et de contributeurs.

### Recherche de contributeurs et de bénévoles

Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement socio-économique, de la protection de l'environnement mais également des thématiques de l'intégration régionale en Afrique. De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

### Recherche de partenaires

Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons des:

- partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets;
- partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting. Merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition Julien Chambolle : [julien.chambolle@africa21.org](mailto:julien.chambolle@africa21.org)

### Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle  
 Responsable scientifique: Alejandro Gómez López  
 Contributions scientifiques: Dr. Jihene Malek, Armine Mkrtoumian

**La lettre d'information Horizon 2015 est diffusée auprès de 5100 personnes.**

## SPONSOR

Avec le soutien de la



## AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « *Safe planet* », [cliquez ici](#).

Crédit image: CDB, CNUCED, ONU, UNECA, WWF